

LA SEMAINE RELIGIEUSE

DE MONTREAL

Lecture du Dimanche

Publiée avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr l'Evêque de Montreal.

Paraissant le Samedi.

SOMMAIRE

MANDEMENT DE S. GRAND-
DEUR MGR L'ARCHE-
VÊQUE DE QUÉBEC SUR
certaines sociétés
défendues. — QUES-
TION LITURGIQUE. —
DÉCISION DE LA S. C.
DES INDULGENCES. —
LE DEUXIÈME DIMAN-
CHE APRÈS PAQUES. —
ROME: Destruction
de l'ancienne Rome.
— CHRONIQUE DIOCÉ-
SAINE ET PROVINCIA-
LE: Nomination ec-
clésiastique: Mgr
de Montréal et la
Semaine religieuse
de Sens; assemblée
générale de la St. Vin-
cent de Paul; célé-



SOMMAIRE

bration du 264e an-
niversaire de la nais-
sance de Mgr de La-
val; mort de Mgr
Jamoit, évêque de
Peterborough.—
L'ENCYCLIQUE IMMOR-
TALE DEI AU CANADA,
DUMONITEUR DE ROME.
—LE SAINT-SIÈGE ET
LA PRUSSE.—UNE SOI-
RÉE CHEZ MGR DE LAN-
GALERIE. — LE MAR-
TYRE DE JEANNE
D'ARC. — LA GUERRE
SOCIALE.—LE TESTA-
MENT D'UN ENFANT
DE TREIZE ANS. — LA
PATRONNE. — Prions
pour nos morts.

LE NUMÉRO

2 cents

PRIX DE L'ABONNEMENT

Une piastre par an, payable d'avance.

LE NUMÉRO

2 cents

Les abonnements datent du premier de chaque mois.

Permis d'imprimer: † EDOUARD-CHA, Evêque de Montréal.

Adresser toutes communications concernant l'administration à
MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, et pour la rédaction à M. P. DUPUY.
Bureaux: No 20, rue Saint-Vincent, Montréal.

PRIERES DES QUARANTE HEURES.

LUNDI, 10	MAI	—St-Jean Chrysostôme.
MERCREDI, 12	“	—St-Isidore.
VENDREDI, 14	“	—Collège de Montréal.

FETES DE LA SEMAINE.

DIMANCHE, 9	MAI	—Le Dimanche de la Ste Famille, d. 2 cl. ornements blancs. <i>On annonce la fête du Patronage de Saint Joseph pour le dimanche 16.</i>
Lundi, 10	“	—St Antonia, E. C., double, ornements blancs.
Mardi, 11	“	—S. Frs. de Hiér., C., double, ornements blancs
Mercredi, 12	“	—SS. Nérée et Achille, MM., s. orns. rouges.
Jeudi, 13	“	—S. MARC, double 2 cl. (25 Av.) orns. rouges.
Vendredi, 14	“	—SS. PHIL. ET JAC., A., d. 2 cl. (1), orns. blancs.
Samedi 15	“	—S. Isidore, C., double, ornements blancs.

CONFIRMATION.—*Lundi 10*, Couvent du Sacré-Cœur au sault au Récollet.

Mardi 11, Couvent du Sacré-Cœur à Montréal.

Mercredi 12, Mont Ste-Marie.

Jeudi 13, Académie St-Antoine. à 7½ heures a. m.; Ste-Brigide à 2 heures p. m.; Notre-Dame du Bon Conseil à 2½ heures p. m.; Académie St-Denis à 3 heures p. m.

Samedi 15, Indulgence plénière pour les membres de la société de Colonisation

Dimanche 9, Fête du Titulaire de l'église paroissiale de la Ste-Famille à Boucherville. Solennité de celles de Ste-Monique et de St-Michel de Napierville.

MANDEMENT
DE
MONSEIGNEUR E. - A. TASCHEREAU
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
SUR CERTAINES SOCIÉTÉS DÉFENDUES
19 AVRIL 1886.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Archevêque
de Québec, Assistant au Trône Pontifical,

*Au Clergé Séculier et Régulier, et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse
de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.*

Dans notre mandement du 29 juin 1884, Nous vous avons déjà mis en garde, Nos très chers frères, contre toutes les sociétés dangereuses et en particulier contre la franc-maçonnerie, si formellement condamnée par les Souverains Pontifes et en particulier par Sa Sainteté le Pape Léon XIII dans la bulle *Humanum genus*.

Nous croyons devoir vous rappeler, N. T. C. F., que la loi de l'Eglise défend de s'enrôler dans la franc-maçonnerie sous peine d'excommunication encourue par le fait même, et dont l'absolution est réservée au Souverain Pontife. Vous savez bien que l'excommunication est la plus terrible peine que l'Eglise puisse infliger à un coupable. Quel malheur pour un enfant de se voir chassé de la maison paternelle ! Celui qui a encouru l'excommunication se trouve en dehors de la sainte Eglise catholique, il ne participe plus à ses prières, n'a plus de droit à ses sacrements et s'il meurt dans cet état, son âme séparée de la vraie Eglise ne peut avoir droit à l'héritage céleste et son corps ne peut reposer dans une terre bénite par l'Eglise.

A l'occasion du jubilé, le Saint-Père accorde à tous les confesseurs le pouvoir d'en absoudre ceux qui, étant sincèrement repentants et voulant gagner l'indulgence du jubilé, renonceront franchement et pour toujours à la franc-maçonnerie. Nous exhortons tous ceux qui auraient eu l'imprudence et le malheur de s'enrôler dans cette association condamnée par l'Eglise, à profiter des grâces du jubilé pour se réconcilier avec Dieu et avec son Eglise, hors de laquelle il n'y a point de salut. Nous les en supplions

pour l'amour de Jésus qui a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang pour le salut de leur âme.

Des troubles sérieux, accompagnés d'incendies désastreux et de nombreuses pertes de vie, viennent d'avoir lieu dans un bon nombre de villes des Etats-Unis. Et s'il faut en croire les journaux, ces malheurs sont le fruit de grèves organisées par une société, dont les ramifications s'étendent partout et comptent pour associés des ouvriers de toute espèce.

Ayant appris que les émissaires de la société des *chevaliers du travail* avaient essayé de recruter des membres dans quelques parties de cette province, Nous croyons devoir, N. T. C. F., vous mettre en garde contre elle. Et veuillez remarquer que Nous ne parlons pas en notre propre nom, mais au nom du Saint-Siège que Nous avons consulté.

En effet au mois d'octobre 1883, Nous avons envoyé à Rome un exemplaire authentique des règles et constitutions de cette société qui Nous avait été mis en mains par un membre qui désirait savoir au juste à quoi s'en tenir. Près d'une année plus tard, la Congrégation du Saint-Office, après avoir examiné ces constitutions avec tout le soin et toute la prudence possible, Nous a donné la réponse suivante, qui doit vous servir de règle absolue et vous tenir éloignés de la société des *chevaliers du travail*. En voici la traduction fidèle :

“ Vu les principes, l'organisation et les statuts de la société des *chevaliers du travail*, cette société doit être rangée parmi celles que le Saint-Siège prohibe, suivant l'Instruction de cette suprême congrégation, donnée le 10 mai 1884. ”

Nous n'ignorons pas, N. T. C. F., que pour éluder cette condamnation si précise et si claire, on a cru qu'il suffisait de changer quelques articles des constitutions. Nous ferons remarquer deux choses :

1. Que le jugement étant appuyé sur les *principes, l'organisation et les statuts de la société*, il faudrait changer tout cela de fond en comble pour échapper à la condamnation ;

2. Que le Saint-Siège est le seul juge compétent pour décider si les changements opérés sont de nature à rendre cette société acceptable pour les enfants de l'Eglise : en attendant cette décision un catholique doit tenir la société pour défendue.

La Congrégation du Saint Office continue sa réponse en exhortant les évêques à employer contre cette société et les sociétés semblables, les procédures et les remèdes exposés dans l'Instruction du 10 mai 1884, c'est-à-dire, à regarder comme coupables de péché grave et indignes de l'absolution ceux qui persistent à en faire partie.

Prenez donc pour règle générale, N. T. C. F., de ne jamais donner votre nom à ces sociétés, surtout si elles vous sont proposées par des étrangers, sans avoir consulté vos pasteurs. Cela vous épargnera bien des difficultés sérieuses, quelquefois des dangers

pour votre vie ou votre fortune. Défiez-vous-en d'autant plus qu'elles se couvrent du voile d'une fin honnête qui peut en imposer facilement.

“ Sous prétexte de protéger les pauvres ouvriers contre les riches et les puissants qui voudraient les opprimer, les chefs et les propagateurs de ces sociétés cherchent à s'élever et à s'enrichir aux dépens de ces mêmes ouvriers souvent trop crédules. Ils font sonner bien haut les beaux noms de *protection mutuelle* et de *charité*, pour tenir leurs adeptes dans une agitation continue et fomenter des troubles, des désordres et des injustices. De là résultent pour les pauvres ouvriers deux grands malheurs. D'abord ils s'exposent au danger de perdre leur foi, leurs mœurs et tout sentiment de probité et de justice en faisant société avec des inconnus qui se montrent malheureusement trop habiles à leur communiquer leur propre perversité. En second lieu, l'on a vu ici, comme aux Etats-Unis, comme en Angleterre, comme en France et partout ailleurs, les tristes fruits de ces conspirations contre le repos public. Les pauvres ouvriers n'en ont retiré qu'une misère plus profonde, une ruine totale des industries qui les faisaient vivre ; et quelquefois même, les rigueurs de la justice humaine sont venues y ajouter des châtiements exemplaires. ”

“ Croyez-le donc bien, N. T. C. F., lorsque vos pasteurs et vos confesseurs cherchent à vous détourner de ces sociétés, ils se montrent vos véritables et sincères amis ; vous seriez bien aveugles si vous méprisiez leurs avis pour prêter l'oreille à des étrangers, à des inconnus qui vous flattent pour vous dépouiller et qui vous font de séduisantes promesses pour vous précipiter dans un abîme, d'où ils se garderont bien de vous aider à sortir. ”

A ces causes et le saint nom de Dieu invoqué, Nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1. Le présent mandement sera lu le premier dimanche après la réception, dans toutes les églises et chapelles de paroisses et de missions où se fait l'office public ;

2. Après cette publication on récitera à genoux un *Pater* et un *Ave* pour la conversion de tous ceux qui ont eu le malheur de s'engager dans une société défendue par l'Eglise.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-six.

† E.-A. ARCH. DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

C. A. MAROIS, Ptre,

Secrétaire.

QUESTION LITURGIQUE.

Dans la messe célébrée avec les ministres sacrés, le prêtre doit-il dire tout bas l'*Ite missa est*, le *Benedicamus Domino*, et le *Requiescant in pace*, avant que le diacre les chante !

Réponse.—Il est convenable que le prêtre ne reste pas plus étranger pendant la messe solennelle que pendant la messe basse, aux versets *Benedicamus Domino* et *Requiescant in pace*, dont le premier contient un acte de louange de Dieu, et le second, une prière pour les Céfunts, mais l'*Ite missa est* ne renfermant rien de semblable, et n'étant qu'une formule destinée à congédier les fidèles, le célébrant n'a aucune raison de le dire ; et en effet, à qui s'adresserait-il ? au peuple ? mais celui-ci ne peut l'entendre, et le diacre est précisément délégué pour cette fin ; au diacre lui-même ? ce serait superflu et peu décent de suggérer à son inférieur ce que celui-ci sait très-bien.

Aussi la Sacrée Congrégation des Rites (7 septembre 1816, ad 36), a déclaré que le célébrant doit dire le *Benedicamus Domino* et le *Requiescant in pace*, mais non pas l'*Ite missa est*.

An sacerdos dicere debeat in missa solemnî : *Ite missa*, etc ; *Benedicamus*, etc ; et *Requiescant*, etc.

S. Congregatio respondit : quoad *Ite missa est*, negative ; quoad *Benedicamus Domino* et *Requiescant in pace*, affirmative.

Décision importante de la Sacrée-Congrégation des indulgences, concernant le temps où l'on peut appliquer aux malades l'indulgence in articulo mortis.

Nous nous empressons de faire connaître une décision, laquelle sera reçue avec joie par les prêtres qui ont l'occasion d'administrer aux malades les derniers sacrements et l'indulgence *in articulo mortis*.—Elle vient être publiée par le *Pèlerin de Paray-le-Monial* dans son numéro du 15 avril 1886.

Sur l'indulgence plénière *in articulo mortis*, la question suivante a été posée à la Sacrée-Congrégation des Indulgences.

La bénédiction apostolique avec indulgence plénière à l'article de la mort peut-elle être donnée après la réception des derniers sacrements, alors qu'en vérité il y a danger de mort, mais non un danger imminent !

La réponse a été : *affirmativement*.—Et la Sacrée-Congrégation a ajouté que cette réponse avait la même valeur pour tous les chrétiens malades en péril de mort. La question avait été posée pour les fidèles des missions lointaines, où il est souvent impossible aux missionnaires d'assister les malades au moment précis de la mort ; mais la seconde partie de la réponse de la Congrégation rend la décision commune et valable pour tout l'univers catholique.

Sa Sainteté Léon XIII a confirmé cette décision le lendemain du jour où elle avait été portée, le 19 décembre 1885.

LE DEUXIEME DIMANCHE APRES PAQUES

Je suis le bon pasteur. Ego sum pastor bonus, c'est ainsi que Jésus se proclame en parlant aux pharisiens. Beaucoup d'autres titres lui ont été donnés par les prophètes : roi, pontife, médecin, maître, source de la vie, pain vivant, lumière du monde etc ; mais c'est sous la figure du bon pasteur que l'Évangile du jour nous représente le Sauveur dans l'action qu'il a toujours exercée et qu'il exercera toujours et sur ceux qui, le connaissant, lui sont fidèles et sur ceux qui ne le connaissent pas ou qui lui sont infidèles.

I. Considérons d'abord *les bons offices* envers nous de Jésus comme bon Pasteur.

De même qu'un bon pasteur connaît toutes ses brebis, leur caractère, leurs besoins et leurs goûts, de même Notre-Seigneur nous connaît tous parfaitement. Il connaît notre force et notre faiblesse ; il lit au fond de nos cœurs, et connaît ainsi toutes nos pensées, nos désirs, nos impressions. Il sait quand nous gémissons sur nos fautes, ou quand nous aspirons après le péché. Nos efforts pour bien faire lui sont connus, aussi bien que le peu de résistance que souvent nous opposons aux tentations du démon. Nul pasteur ne peut dire aussi justement que Jésus : *je connais mes brebis*.

Après la connaissance de ses brebis, un bon pasteur doit savoir les guider, afin qu'elles ne s'égarent pas et ne soient pas dévorées par les bêtes féroces.

Jésus fait de même ; il ne guide pas seulement le troupeau tout entier, l'Église, dans le bon chemin ; il guide aussi chaque brebis, chaque âme dans la voie du devoir. Il la guide par sa grâce, avec l'aide des lectures spirituelles, des bons exemples, des prédications et surtout du ministère des confesseurs.

Un bon pasteur veille sans cesse sur son troupeau pour écarter de lui les nombreux dangers qui le menacent.

Jésus nous garde ainsi et sans jamais se laisser surprendre, de sorte que jamais une de ses brebis, une âme, ne sera atteinte. Si par sa faute elle se laisse séduire par le démon, c'est qu'elle a cédé à une folle présomption, ou s'est mise en révolte formelle. Le divin Pasteur nous garde et veille toujours sur nous ; nul ennemi ne peut le surprendre, et il peut les terrasser tous. Nous n'avons donc rien à redouter si nous restons attentifs à ne pas nous écarter de lui.

Un bon pasteur nourrit ses brebis, leur donnant selon la saison, la nourriture qui leur convient le mieux.

Encore ici Jésus est le bon Pasteur par excellence. Il nourrit notre corps soit par les moyens ordinaires qu'il a établis, soit par les moyens extraordinaires ; ainsi fit-il pour Élie dans le désert, pour Daniel dans la fosse aux lions, pour les Hébreux traversant le désert.

Quant à nos âmes Jésus les nourrit par ses enseignements,

L'homme, a-t-il dit, ne vit pas seulement de pain mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu, et cette parole lui parvient principalement soit par des lectures pieuses, soit par la prédication. Il les nourrit encore par les dons célestes de force, de consolation, de foi, d'espérance, de charité, et surtout par l'aliment de son corps adorable, qu'il nous donne à manger dans le sacrement de l'Eucharistie. Quel est le pasteur, remarque saint Jean Chrysostome, qui nourrisse ses brebis de sa propre substance ? N'est-ce pas porter l'amour pour elles jusqu'à l'excès ?

Un bon pasteur donne sa vie pour ses brebis, il les défend contre les bêtes féroces dans des luttes où souvent il périt.

Jésus fait ainsi. Du haut du ciel voyant son troupeau sans cesse ravagé par le loup infernal, il se précipita au devant de lui. Il ne pouvait le vaincre qu'au péril de sa vie, il n'hésita pas, et, après avoir enduré de nombreuses et cruelles souffrances, il mourut, et, par sa mort il nous délivra de notre ennemi dont il brisa le pouvoir. Quelle plus grande preuve d'amour pouvait nous donner le divin Pasteur que de donner sa vie pour nous !

II. Nous venons de montrer les bons offices que le divin Pasteur nous a rendus, voyons maintenant quels sont nos devoirs envers lui.

Ces devoirs sont : connaître notre Pasteur, écouter sa voix, le suivre.

Pour être des brebis reconnaissantes et aimer le bon Pasteur comme il le mérite, il faut que nous nous appliquions à le connaître comme il veut être connu, non d'une connaissance stérile et infructueuse, mais d'une connaissance pratique et d'amour. Cette connaissance doit produire en nous un amour si sincère pour Jésus que tous les mouvements de notre cœur lui soient consacrés, que nous observions en tout point ses commandements, que nous soyons capables de défier toutes les créatures de nous séparer du Sauveur. Connaître Jésus comme il veut être connu, c'est être prêt à tout lui sacrifier, à se détacher de tout pour l'amour de lui, à tout entreprendre, à tout souffrir pour lui.

Le second devoir envers le divin Pasteur est d'écouter docilement sa voix ; voix qu'il fait entendre aux hommes, tantôt par les grâces intérieures, tantôt par la prédication de ses ministres, par les bons exemples, par ses bienfaits, souvent même par les coups dont il nous frappe. Malgré les appels nombreux de cette voix divine, combien de pécheurs l'ont souvent méconnue, combien sont restés sourds à ces accents de la divine miséricorde ! Que de fois aussi n'a-t-on pas suivi les avis des confesseurs indiquant les ordres de Jésus-Christ, montrant le danger pour le salut des âmes d'une vie de dissipation, et traçant un plan de vie. Comme la bonne brebis il faut obéir et se soumettre au pasteur sans raisonner, aller partout où il veut nous conduire, et ainsi une âme, ayant de telles dispositions pour celui qui la guide, s'avancera sûrement dans les voies du salut.

Comme troisième devoir, la brebis fidèle doit suivre les traces du bon Pasteur, c'est-à-dire l'imiter : *Oves illum sequuntur*. En suivant Jésus, en marchant dans sa compagnie, en suivant fidèlement ses traces, nous évitons tous les dangers, nous sommes sûrs de ne pas périr. Jésus est la vie que nous devons rechercher ; nous ne le pourrions qu'en imitant ses vertus et ses exemples. Saint Pierre nous le dit : *Jésus-CHRIST a souffert pour nous, il nous a laissé l'exemple afin que nous suivions ses traces : "Christus passus est pro nobis etc."* Suivons donc les exemples de Jésus, marchons sur ses traces, imitons autant que nous le pouvons ses vertus et ses perfections, car il n'y aura de prédestinés que ceux que le Père céleste trouvera conformes à l'image de son Fils. En étant toute notre vie des brebis fidèles, le divin Pasteur nous ouvrira, à l'heure de notre mort, les portes du céleste bercail, qui est le ciel.

ROME.

LA DESTRUCTION DE L'ANCIENNE ROME.—Rome est livrée aux entrepreneurs qui détruisent et bâtissent, et en peu d'années auront fait de la Rome des Papes, une ville vulgaire, presque semblable à toutes les autres. Les savants d'Allemagne s'émeuvent de ce vandalisme ; l'un des plus illustres, Grégorovius, adresse une vigoureuse protestation au Président de l'Académie des Beaux-Arts à Rome.

Voici les plus importants passages de cette lettre :

“Aucune nation civilisée ne saurait être indifférente à la façon dont on veut transmettre aux races futures ce grand sanctuaire du genre humain. Ne vous étonnez donc pas que les Allemands s'y intéressent tant, car nous aimons Rome d'une passion aussi ancienne que légitime.....

“La papauté avait pris, pendant treize siècles, Rome sous sa protection ; elle s'est acquittée de sa tâche avec un zèle digne des plus grands Romains. Lorsque le pouvoir temporel s'éteignit, toute l'Europe a cru que la protection de l'Italie unifiée était tout naturellement acquise à la Ville Eternelle : d'autre part, il a été déjà dit que pas un peuple de la terre ne pouvait se vanter d'avoir une capitale aussi sublime, mais qu'en même temps ce peuple encourait vis-à-vis du monde civilisé la plus grande et la plus grave des responsabilités !..

“Il y a des reproches bien graves à faire contre la rénovation de Rome. C'est un fait acquis ; on démolit beaucoup trop pour ne pas fiévreusement reconstruire, et tous ceux qui aiment Rome se révoltent à l'idée de voir disparaître le caractère historique de la ville, sa beauté enchanteuse, la solitude majestueuse dont tant de ses monuments ont été entourés. Le Colisée, le Mont-Cœlius,

l'Aventin, les prés de Néron, le Vatican sont maintenant entourés d'une fourmilière de rues monotones, garnies de maisons de rapport les plus prosaïques....

" Personne au-delà des Alpes ne comprendra la nécessité de changer les plus splendides villas en terrains à bâtir où se mouvra ensuite une population courant après ses besoins matériels. La villa Ludovisi tombe sous la hache du démolisseur; c'était un parc de rois et de sages, qui avait un caractère enchanteur, sublime. Horace, Virgile, Marc Aurèle, Dante auraient été ravis de pouvoir se promener à travers ses bosquets de lauriers, ses allées de cyprès. C'était un parc d'une beauté idéale et classique, digne de renfermer pendant deux siècles la fameuse statue de Junon.....

" Tout homme civilisé est navré de voir disparaître pour toujours de leur cadre historique et de leur entourage merveilleux les monuments et ruines de Rome, et chacun pleure sur l'aspect actuel du Forum et de son voisin, le mont Palatin. Tout le monde se lamente de la disparition des monuments du moyen âge, tels que la tour Orsini de l'*Anguillara*, des sacrifices exigés par la correction du Tibre!

" Quel aspect lamentable que celui de l'île du Tibre, où le superbe couvent de Saint-Barthélemy a été si tristement déparé par la construction d'une morgue! Le monde entier a les plus vives appréhensions au sujet du sort du Capitole, le plus sublime monument de l'univers avec l'Acropole d'Athènes. Malgré l'avis du conseil municipal, dont j'ai pu contrôler les délibérations, malgré la protestation de l'Académie des Beaux-Arts, on a adopté le projet qui donne à la forme tant de fois séculaire du Capitole une transformation aussi moderne que possible. On a commencé la démolition du couvent d'Aracœli et de la tour de Paul III. C'est ainsi qu'on fera disparaître cette puissante construction qui, comme une *arx* des anciens, dominait la ville et le Capitole, construction à laquelle s'attachaient les traditions des merveilles romaines du palais d'Octave, et c'est ainsi que se tranchera tôt ou tard le sort de la basilique d'Aracœli, maintenant isolée, qui fut au moyen âge l'église du Sénat romain."

Les Italiens sont très jaloux de l'approbation de leurs amis d'Allemagne: il ne leur sera certainement pas agréable de voir ainsi juger, au point de vue seulement artistique, l'œuvre sacrilège qu'ils ont entreprise contre la Rome papale.

CHRONIQUE DIOCESAINE ET PROVINCIALE

Monsieur F. Adam, curé d'Hochelaga, a été nommé vice-promoteur de l'officialité diocésaine.

La *Semaine Religieuse* de Sens reproduit les paroles si paternelles et si opportunes prononcées par Sa Grandeur Mgr de Montréal au sujet d'un enterrement civil auquel avaient pris part quelques-uns de ses diocésains ; elle fait suivre cette reproduction des réflexions suivantes :

“ Il n'y a pas d'illusion à se faire. De la part du défunt, qui a demandé l'enterrement civil, ou de la part de ceux qui sollicitent, provoquent ou commandent ces sortes d'enterrements, c'est un acte de révolte contre l'Eglise, et de haine contre la foi chrétienne. La Franc-Maçonnerie et la libre-pensée ont livré, il y a longtemps déjà, leur dernier mot à cet égard.

“ Or, il n'y a pas de convenance mondaine, pas d'affection, quelque légitime qu'elle soit, qui autorise un chrétien à se faire le complice d'un acte de haine contre l'Eglise, à donner des encouragements à l'impiété et un scandale à ses frères.

Demain dimanche à deux heures aura lieu au cabinet de lecture l'assemblée générale des conférences de la saint Vincent de Paul pour la reddition des comptes.

M. l'abbé Luc Aubry, ancien curé de Saint-Léon (Trois-Rivières) décédé le 27 courant, était membre de la société d'une messe.

T. HAREL Ptre.
Chancelier.

Le 264^e anniversaire de la naissance de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, a été célébré par une séance littéraire et musicale donnée dans la grande salle du Petit Séminaire. Son Eminence Mgr Taschereau, M. le grand-vicaire Légaré, le Supérieur, les professeurs et les élèves y assistaient.

M. l'abbé E. Roy, professeur de rhétorique, a prononcé en latin, M. J. Foley, élève du Grand Séminaire, en anglais, et M. P. Bouffard, élève de rhétorique, en français, un panégyrique du grand évêque.

Nous apprenons avec le plus vif regret que la mort vient d'enlever presque subitement à l'affection de son clergé et de ses diocésains Sa Grandeur Mgr Jean François Jamot, premier évêque de Peterborough, P. O.

M. J. F. Jamot avait été consacré évêque de Sarepta et vicaire-apostolique du Nord du Canada le 24 février 1874 ; il fut transféré à Peterborough le 11 juillet 1882.

ENCYCLIQUE IMMORTALE DEÏ

AU CANADA

On lit dans le *Moniteur de Rome* :

Nous reproduisons plus loin l'adresse d'adhésion que le Canada vient d'envoyer au Saint-Père, à l'occasion de sa mémorable Encyclique *Immortale Dei*. Ce document mérite, croyons-nous, à plus d'un titre, d'être particulièrement signalé à l'attention de nos lecteurs, et proposé à la considération de l'Europe entière.

Les hommes publics de toute une nation, les représentants des classes dirigeantes de tout un pays, pleins d'admiration pour la parole pontificale, adhèrent, par l'expression la plus solennelle d'une pleine et entière soumission, aux enseignements du Suprême Docteur de l'Eglise. Ils n'ont qu'une voix pour bénir la sagesse de Celui qui a su tracer, en termes si clairs et si précis, la constitution chrétienne des Etats.

Cette manifestation grandiose est un fait considérable, elle marque d'un sceau immortel le grave document qui en est l'objet.

Pour notre part, nous voyons dans cette adresse d'adhésion à l'Encyclique *Immortale Dei* un honneur pour le Canada, un suprême hommage rendu à S. S. Léon XIII, une leçon pour l'Europe et le monde entier.

Oui, sans doute, le Canada, s'exprimant ainsi par la bouche de ses hommes publics, fait preuve d'un sens catholique profond, d'une haute intelligence de la vérité religieuse et des besoins de la société. Les paroles de l'adresse sont là pour l'attester. Ils ont compris, ces nobles catholiques d'outre-mer, le vrai rôle de l'Eglise dans le monde, et l'immense bienfait de son influence sur les Etats. Ils savent que, dans tous les pays, la vérité catholique, pour agir efficacement sur la société, a besoin du double bouclier de la fermeté et de la douceur, des ressources admirables de la charité non moins que de l'inébranlable énergie des principes.

L'adresse du peuple canadien prouve également son attachement inviolable à la Chaire de Saint-Pierre. Le Canada offrait, naguère, au Pontife romain, le service de son épée ; il lui offre aujourd'hui, par la voix de ses chefs, des protestations imposantes de sa fidélité et de son amour. Puisse ce noble pays rester fidèle à ces glorieuses et fécondes traditions !

Ce mouvement catholique, si honorable pour le Canada, est, en même temps, un hommage incomparable au prestige actuel de la Papauté ; il atteste d'une manière éclatante l'université et l'efficacité merveilleuse de son empire.

Bien que l'Italie officielle, par la spoliation et la captivité matérielle du Pape, ait tenté d'élever contre la liberté et l'indépendance du Saint-Siège une épaisse muraille, cette action, néanmoins, par un admirable dessein de Dieu, réussit à franchir tous les obstacles et rayonne plus que jamais sur le monde entier. La

Providence semble se servir de cette manifestation lointaine du Canada pour protester contre les envahissements continus de la révolution dans la capitale du monde chrétien.

L'adresse d'adhésion fait aussi ressortir, dans tout son éclat, l'efficacité du pouvoir pontifical. En Canada, comme ailleurs, de regrettables dissensions divisaient les intelligences; d'ardentes luttes avaient aigri les cœurs. Soudain Léon XIII parle, distingue, explique avec cette lucidité de pensée et de langage qui le caractérise, ce qui prête matière à de si vives controverses, et, à la voix du Grand Pontife, tous les esprits sérieux rentrent dans l'harmonie de la vérité. Toutes les volontés, que la bonne foi animait de pures intentions, se rattachent par un lien commun de charité et d'obéissance au centre de la hiérarchie catholique.

Ce grand acte que vient d'accomplir le Canada catholique contient enfin une leçon d'une haute portée pour l'Europe et les gouvernements de tous les pays. Il émane de laïques vivant dans un pays mixte, au milieu d'une société et d'un siècle imbus de préjugés contre l'Eglise et son auguste Chef. En présence des persécutions ou des anathèmes dont l'Eglise est l'objet, un peuple entier, jeune encore mais plein d'espérance et d'avenir, se lève et dit: "J'aime Rome, la Papauté, l'Eglise, parce que c'est à l'union avec Rome, c'est à l'influence de l'Eglise et de la Papauté que je dois les gloires de mon passé et l'espoir de ma grandeur future." Nous le demandons, cette voix de toute une nation, ce témoignage unanime, enthousiaste de ses chefs et de ses citoyens les plus marquants, n'est-ce pas le témoignage même de la raison et de Dieu?

Nous sommes d'autant plus heureux de proposer ce témoignage à l'Europe, que les signataires de l'adresse sont, à la fois, sujets de l'Angleterre par la loyauté de l'obéissance, et, pour la plupart du moins, fils de la France par le sang et le cœur.

Le Canada n'est encore qu'un jeune peuple, et cependant il montre une maturité et une sagesse, à laquelle bien des vieilles nations de notre continent semblent hélas presque étrangères. Aussi Sa Sainteté Léon XIII, en élevant au cardinalat l'archevêque de Québec, veut-il récompenser sa constante fidélité au Siège Apostolique, fidélité bien connue de Rome, même avant l'hommage des dernières protestations.

Au nom de la catholicité entière, nous félicitons le Canada et ses hommes publics de l'honneur qu'ils viennent d'attacher à la foi canadienne et catholique, et nous faisons les vœux les plus ardents pour la paix, la prospérité, la grandeur de leur noble et religieux pays.

LE SAINT-SIÈGE ET LA PRUSSE.

L'œuvre de la paix religieuse en Prusse fait des progrès très sensibles et très rapides. Le 4 avril dernier, le Saint-Siège indique, dans une Note spéciale adressée à M. de Monts, chargé d'af-

fares de la Prusse près le Saint-Siège, les points de vue qui guident l'Eglise dans cette affaire capitale.

Le 9 avril, M. de Gossler, le ministre des cultes, communique ce document au Président du Sénat. Lundi dernier, 12 avril, le prince de Bismarck accepte en principe les déclarations du Saint-Siège et se prononce pour la conclusion d'un accord avec Léon XIII. Hier, 13 avril, le Sénat prussien accepte la loi religieuse, avec les modifications de la Commission et les amendements de Mgr Kopp.

Ce *modus procedendi* témoigne de l'empressement qu'on met à trouver une entente. De part et d'autre, la loyauté domine les négociations.

Il n'y a plus aucune raison de douter que la loi actuelle ne soit bientôt un fait accompli. On se presse, et on n'a pas tort.

La loi avec les amendements de Mgr Kopp est connue de nos lecteurs dans ses derniers détails. Elle accorde à l'Eglise :

1. La liberté des grands séminaires, sans le droit de *veto*, pour la nomination des supérieurs et des professeurs ;

2. La liberté des séminaires pratiques d'un an, c'est-à-dire les séminaires où les élèves en théologie des Universités viennent terminer leurs études, après la fréquentation pendant trois ans d'une faculté de théologie catholique ;

3. La liberté des *convicts*, c'est-à-dire de ces internats qui, établis près des universités et des gymnases, plaçant les élèves de ces établissements sous la direction et la surveillance de l'autorité ecclésiastique ;

4. La suppression de l'examen d'Etat.

Voilà pour la première partie de la loi relative à l'éducation du clergé.

La seconde, qui a trait à la discipline et à la juridiction, renferme les dispositions principales suivantes :

1. Rétablissement du pouvoir disciplinaire du Saint-Siège en Prusse ;

2. Suppression de l'appel comme d'abus ;

3. Suppression de la *déposition* des évêques et des prêtres par la Cour ecclésiastique.

Telle est l'économie générale de cette législation. Nous nous bornons aujourd'hui à en tracer les lignes générales, nous réservant de l'analyser en détail, quand le Roi lui aura donné sa haute sanction.

On le voit, le *Herrenhaus* accepte la première condition de la Note du 4 avril : l'acceptation des amendements de Mgr Kopp, contre la *notification* des curés pour les paroisses actuellement vacantes. Reste la seconde partie : la *notification permanente*, si le gouvernement donne l'assurance d'une révision ultérieure des lois de mai.

M. de Bismarck a donné cette assurance. Il ne sera pas difficile au gouvernement de réaliser cette promesse, car la loi actuelle

renferme les dispositions les plus capitales. Les lois de mai, qui restent encore debout, ont une portée moins grave et moins haute, et comme le ministère a une double majorité à sa disposition, il ne rencontrera aucun obstacle sérieux.

On pourrait enfin se demander sous quelle forme la notification des curés aura lieu, mais cette question est réservée à des négociations entre les deux parties contractantes, et nous n'avons qu'à attendre en toute sécurité l'issue des travaux.

C'est ainsi que la Note du 4 avril a précipité les solutions. Rédigée avec un tact infini, tenant compte à la fois des désirs du gouvernement et des vœux des catholiques, réduisant le périlleux débat à son expression la plus brève et la plus précise, cette pièce diplomatique restera dans l'histoire à l'égal des documents les plus intéressants des annales de l'Eglise et de la Papauté.

LE MARTYRE DE JEANNE D'ARC.

On chercherait en vain dans l'histoire de la sainteté une représentation plus ressemblante du grand drame de la Passion et du Calvaire que celle donnée par Jeanne d'Arc.

A l'exemple du Sauveur, elle est vendue par un homme de sa nation, jugée par ses compatriotes, exécutée par l'étranger.

Le drame de la Passion fut conduit par Caïphe, celui de Rouen l'est par Cauchon, l'évêque prévaricateur de Beauvais et par l'Université de Paris.

A quelque point de vue qu'on envisage son procès : garanties données à l'accusé, liberté des assesseurs, compétence du juge, procédure, sentence, tout cela fait un monument comparable à celui qui condamna l'Homme-Dieu à la Croix, monument qui existe encore dans toute son authenticité, recouvert des signatures originales et qui, chef-d'œuvre d'iniquité, nous montre Jeanne sublime d'héroïsme, de piété, de pureté, de candeur et de sainteté.

La place du Vieux Marché est bien un autre Calvaire. L'Apôtre nous représente le Christ en croix faisant monter vers son Père des prières d'une clameur puissante ; Jeanne, lorsque les flammes l'enveloppent, lance au ciel et à la terre, trois fois, le nom de Jésus ! Cri émuvant auquel dix mille personnes répondent par leurs sanglots.

La flamme semble avoir fait son œuvre. Mais ô merveille ! les tisons écartés laissent voir sous la cendre et les os calcinés, le cœur intact. On rallume le foyer, on recherche à en activer l'ardeur avec de l'huile et du soufre. Vains efforts ! Le cœur résiste et force est de le jeter à la Seine.

La foule juive descendit du Calvaire en disant : " Vraiment cet homme était le fils de Dieu. " Et les Anglais s'éloignaient du Vieux Marché en répétant : " Nous venons de brûler une sainte ! "

Le soldat qui avait ouvert le cœur du Sauveur au Calvaire, soudainement illuminé, confessa la divinité de celui auquel il avait fait un dernier outrage ; à Rouen, le bûrreau court au monastère des Dominicains implorer le pardon du forfait qu'il vient de commettre.

“ Ah ! ne pleurons pas sa mort, ” disait Mgr Dupanloup dans un de ces sublimes accents dont il avait le secret, “ dans l'humanité il n'y a pas une seule grande chose sans la croix. La vertu “ toujours heureuse, toujours couronnée, toujours triomphante, “ n'est pas le plus grand spectacle que la terre puisse offrir au “ ciel : il faut ce je ne sais quoi d'incomparable et d'achevé que “ le malheur ajoute à la vertu.”

LA GUERRE SOCIALE.

L'année 1886, dit le *Moniteur de Rome*, sera marquée non, hélas ! d'une pierre blanche, *albo lapillo*, mais d'une pierre rouge—couleur de sang—dans l'histoire du socialisme contemporain. Après avoir débuté par les émeutes de Londres, elle continue par les grèves de Decazeville et les désordres de Liège. L'incendie éclate sur presque tous les points à la fois. Jamais le caractère cosmopolite de l'anarchisme ne s'est mieux révélé. Le monde tout entier semble pris dans les réseaux de cette association ténébreuse du crime et de l'émeute.

D'instructives leçons se dégagent pour nous de cette recrudescence du mouvement socialiste en Europe. Et d'abord, c'est un fait indiscutable que, dans presque tous les pays, cette guerre sociale, qui nous épouvante justement aujourd'hui, a eu son prélude ou, pour mieux dire, sa préparation dans la guerre religieuse. L'une est la conséquence de l'autre. Partout où les gouvernements ont travaillé à ruiner les influences religieuses et morales, la plante vénéneuse du socialisme s'est épanouie avec plus de rapidité et de vigueur. Ne l'a-t-on pas vu en Allemagne, et ne le voit-on pas aujourd'hui en France et en Belgique ? Sans doute, la persécution religieuse ne crée pas la question sociale, mais elle élargit et envenime dangereusement cette plaie intime de nos sociétés contemporaines, elle déchaine et démusèle ces instincts et ces appétits de bête féroce qui dorment au fond de toutes les foules. En face de ce mouvement anarchique qui va s'accroissant, combattre l'idée religieuse et chrétienne, c'est démanteler l'ordre social. Les journaux conservateurs belges ont eu raison de faire ressortir la connexion étroite qu'il y a entre la guerre insensée déclarée à l'Eglise et à la religion par le parti libéral et l'accroissement inattendu du courant socialiste parmi les populations ouvrières. Ne sont-ce pas là aussi les grandes vérités que Léon XIII n'a cessé de rappeler au monde dans ses Encycliques, vérités qu'on est

trop tenté d'oublier, bien que de continuelles expériences en démontrent la justesse et l'opportunité ?

Une autre leçon également importante, c'est que, dans cette lutte contre l'anarchisme, toutes les nations sont solidaires. Ce mouvement anarchique-révolutionnaire n'est pas un courant isolé ; il a des ramifications dans le monde entier. Aujourd'hui, il n'est plus permis d'en douter : la même main qui organise les grèves des Etats-Unis, fomenté celles de Londres, de Decazeville et de Liège. Le procès qui se déroule en ce moment à Venise contre les grévistes mantouans, prouve aussi le caractère essentiellement cosmopolite de cette agitation socialiste et révolutionnaire. Au-dessous de notre monde social visible, il y a comme un autre monde social invisible, ayant lui aussi ses chefs, ses affiliés, son organisation et sa hiérarchie. Les divers gouvernements, par conséquent, n'ont pas seulement des devoirs envers eux-mêmes et leurs subordonnés ; ils sont également liés vis-à-vis des autres gouvernements et des autres nations. Il ne saurait être indifférent à l'Europe, par exemple, que les ministres et les députés français débitent à la tribune des doctrines anarchiques et anti-sociales, qui peuvent avoir et qui ont, en effet, une répercussion funeste dans le monde entier. Aucun gouvernement ne peut voir non plus, avec indifférence, un corps politique constitué, tel que le conseil municipal de Paris, appuyer ouvertement les grévistes de Decazeville. C'est cette *solidarité des intérêts*, que nous rappelait hier notre correspondant de Paris, à propos d'un entrefilet du *Nord*, et que les républicains français semblent trop oublier. Il est vrai que la faute n'en est pas à eux seuls. Certains gouvernements ont pris plaisir à choyer la République, à la conserver avec un soin jaloux : ils ont voulu peut-être lui faire jouer le rôle de *l'ivrogne*, croyant que sa vue suffisait à détourner de ce régime les autres peuples qui seraient tentés d'imiter la France. Eh bien, ça été là un faux et dangereux talent, car il s'est trouvé que cette ivresse révolutionnaire a été contagieuse et qu'elle se communique lentement aux nations voisines. Y a-t-il une preuve plus frappante de cette étroite solidarité qui relie entre elles toutes les nations et qui devrait empêcher les unes de se réjouir des folies des autres ?

Dans cette lutte contre l'anarchie cosmopolite, les gouvernements ne devraient pas oublier non plus qu'ils ont dans l'Eglise catholique la force la plus résistante, la puissance la mieux adaptée par son admirable organisation et ses vastes ressources pour combattre ce fléau universel. L'Eglise catholique seule est capable de coaliser et de féconder ces efforts communs de la société tout entière et de rendre véritablement efficace cette œuvre de défense internationale.

Une soirée de Mgr de Langalerie.

Le récit suivant donnera une idée de la piété de Mgr de Langalerie, l'illustre Prélat que pleure le diocèse d'Auch :

Le vendredi 5 février, cinq jours avant sa mort, deux pauvres Capucins, le R. P. Marie-Antoine et le R. P. Damascène, après avoir prêché une mission à Castera-Lectourois, dans le diocèse d'Auch, venaient rendre compte de leur mission et demander la bénédiction à Mgr de Langalerie.

Voici ce que l'un deux écrit au sujet de cette entrevue :

“ Ce n'est pas la bénédiction seulement que je veux vous donner, dit l'Archevêque, en nous embrassant l'un après l'autre avec une tendresse et une joie inexprimables, c'est le souper et le coucher. ” Et il appelle immédiatement les domestiques pour donner des ordres ; il nous réservait pour le coucher deux chambres épiscopales, si M. l'Archiprêtre ne nous en avait déjà offert deux au presbytère ; mais pour le souper, il fut impossible de décliner l'honneur de son invitation, et après une causerie intime et pleine de la plus touchante affabilité : “ Mes bons Pères, dit-il, si vous le voulez bien, nous allons consacrer au bon Dieu, comme je le fais tous les soirs, l'heure qui nous reste avant le souper. ” Et nous conduisant à la chapelle de l'Archevêché, nous eûmes le bonheur de faire avec lui une demi-heure d'adoration devant le saint Sacrement, puis nous consacraîmes ensemble un quart d'heure au Chemin de la Croix et un quart d'heure à la récitation du chapelet ; c'est Monseigneur qui commençait les prières, nous n'avions qu'à répondre.

“ Avant souper, Monseigneur fit, debout, devant la table, la lecture du Nouveau Testament, et, après souper, il fit, encore debout, la lecture de *l'Imitation*, et puis nous conduisit à sa chapelle avec son secrétaire, sa pieuse sœur et tous ses domestiques, et nous fîmes tous ensemble la prière du soir, après laquelle le secrétaire lut à haute voix la vie du saint du jour ; et Monseigneur nous ayant donné à tous sa bénédiction paternelle, nous allâmes prendre notre repos.

“ Quelques journées après, le saint Archevêque, ayant fini sa journée par les mêmes prières, rendait son âme à Dieu. ”

Le testament d'un enfant de treize ans, élève d'une des Ecoles chrétiennes de Rennes.

Il avait communiqué trois jours auparavant dans son église paroissiale, qu'il avait désiré revoir malgré son état de grande faiblesse. Ce fut là, en présence de Dieu, qu'il voulut prendre congé de la terre. Les souvenirs qui se pressaient dans son esprit ne lui enlevaient rien de son calme, et son cœur demeurait parfaitement

résigné en face de la mort ; car pour lui il n'y avait plus d'illusion possible : la communion qu'il venait de faire était bien son viatique pour le grand voyage de l'éternité !...

“ Que votre volonté soit faite, Seigneur. ” Le pieux enfant ne savait que redire cette parole.

Deux jours après, le cher petit malade reçut dans les plus vifs sentiments de foi et de piété les suprêmes secours de la religion.

Prenant alors la main de son père, il demanda s'il consentait à ce qu'il fit son testament et disposât d'une somme de 210 fr. à laquelle, d'après leurs conventions, il avait droit pour les bonnes notes obtenues à l'école.

Le père promit d'exécuter fidèlement ses volontés.

“ Eh bien ! dit l'enfant, je donne 10 fr. aux chrétiens de l'Annam si cruellement persécutés.

“ Je donne 200 fr. aux pauvres, afin qu'ils prient le bon Dieu pour moi.

“ Je donne ma montre à mon camarade N., en souvenir de notre amitié. ”

Demandant ensuite son livre de première communion, il le baise avec un religieux respect, et dit : “ Je le donne à une petite fille pauvre du catéchisme. ”

Puis, après un instant de silence : “ Mais, papa, je n'ai rien donné à la souscription pour les Ecoles chrétiennes, et je n'ai plus rien !... ” Le père, en larmes, s'engage à donner ce qu'il indiquera.

“ Alors, je donne 100 fr. pour les Ecoles chrétiennes dans lesquelles j'ai eu le bonheur d'être élevé.

“ Je n'ai plus à présent que les quelques instants que le bon Dieu daignera m'accorder encore ; je les lui donne, et je veux les passer à chanter ses bontés !... ”

Et le pieux adolescent, d'une voix qu'on entend à peine, chante dans les strophes d'un cantique son bonheur d'aller à Dieu.

Heureux enfant ! Heureux père dans sa douleur !

SI VOUS POUVIEZ Pincer MON MARI !

A l'époque où Mgr de Ségur évangélisait les faubourgs de Paris, un fait original et touchant marqua la fin d'une de ses missions. Deux ou trois jours avant la clôture, une pauvre ouvrière était venue se confesser et témoignait une grande joie de se voir en paix avec le bon Dieu. “ Ah ! Monsieur, disait-elle au missionnaire qui venait l'absoudre, que je suis donc contente ! je n'ai jamais été aussi heureuse de ma vie. Si vous pouviez *pincer* mon mari ! c'est un bon homme, mais il ne veut pas entendre parler de religion. Il vient cependant presque tous les jours à la mission ; il se tient près de tel pilier ; il est fait de telle et telle manière, a une grosse barbe. Tâchez donc d'aller à lui ; il n'est pas méchant au fond ; peut-être se laissera-t-il prendre ? Seulement, ne lui dite

pas que je suis venue me confesser, il me tuerait !” Le lendemain, un ouvrier, avec une grande barbe, venait se confesser au milieu de beaucoup d’autres ; c’était le mari. Quand il eut fini : “ Monsieur, dit-il au prêtre, je suis marié et ma femme n’est pas dévote, bien loin de là. Si vous pouviez aussi la *prendre* ! Je tâcherai de l’amener demain sous prétexte de *quéquechose*. Seulement, ne lui dites pas que je suis venu à confesse, elle se moquerait de moi !” Les deux pénitents arrivèrent en effet au rendez-vous. Que l’on juge de leur surprise et de leur joie, quand ils apprirent qu’ils étaient réconciliés l’un et l’autre. “ Vous êtes tous deux des nigauds d’avoir tant tardé et de vous être méfiés l’un de l’autre, leur dit en riant le bon prêtre. Embrassez-vous, et désormais servez ensemble le bon Dieu.” Et quand ils se furent embrassés en pleurant, il leur donna, comme souvenir, un Christ, une statue de la sainte Vierge, et deux Manuels du chrétien.

Une patronne pour les enfants de la première communion.

LA BIENHEUREUSE IMELDA, VIERGE DE L’ORDRE DE SAINT DOMINIQUE.

Nous dédions aux ecclésiastiques chargés des catéchismes de première communion et aux mères chrétiennes qui nous lisent, ce suave récit de la vie d’une jeune sainte de douze ans, morte d’amour, le jour de sa première communion, après avoir reçu de Jésus lui-même, par un insigne miracle, le pain des anges.

Sans doute que peu de mères nous suivraient si nous souhaitions à leurs enfants, même au jour de leur première communion, la mort de la bienheureuse Imelda : il n’est pas nécessaire de pousser l’imitation jusque-là. Que leurs chers enfants puisent dans la lecture de cette vie, pour se préparer au grand jour, un peu de la pureté, de l’obéissance, de la foi et de l’amour d’Imelda ; qu’elle leur obtienne surtout, au moment où ils recevront le pain des anges, de comprendre ce qu’ils reçoivent, de savoir par une impression vive de sa grâce, que cette hostie est Jésus, Jésus leur Dieu et leur créateur, Jésus leur sauveur, Jésus leur ami, Jésus leur fin dernière, et que ce Jésus les aime infiniment et a un immense désir d’être aimé d’eux ; qu’ils lui promettent fidélité ; qu’ils fassent avec lui un pacte d’amitié éternelle, et qu’ils le placent sous les auspices de Marie, de leur bon ange et de la bienheureuse Imelda ; ainsi cette toute aimable petite sainte leur aura-t-elle obtenu une des grâces les plus insignes qui puissent être faites à une âme d’enfant.

La fête de la bienheureuse Imelda se célèbre dans l’ordre de saint Dominique, le 16 septembre. (1)

(1) Entre plusieurs textes, nous choisissons celui du P. J. Lataste des Frères prêcheurs, et nous recommandons sa *vie de la bienheureuse Imelda*, qu’il a fait suivre d’une *dévote newaine* en l’honneur de la jeune sainte.

(à suivre),

DÉCÈS DE LA SEMAINE.



C'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.

x Mach. XII, 46

PRIONS POUR NOS MORTS :

Esther Pauzé, ép. Labonté.—Jne Cartier.—J. E. Varin —Cat. Kinton, ép. Larocque.—W. Murphy —Eu. Latremouille.—E. Quillan.—Nap. Rolland.—E. Martineau, ve Jér. Lamère.—L. Gauthier.—P. Forget.—Louise Valiquette, ép. Monaghan. —Jne Brauchamp, ép. J. Parent. —Mary Caughlin.—L. Richard.—A. Charlebois.—W. Lyman.—Marie Caron, ép. W. Durand.—Adèle Raymond.—Olive Bourassa.—L. Pominville.—Emélie Riendeau, ve Jeré. Liard.

DE PROFUNDIS.

REMEDE DU DR SEY, DE PARIS

Rest sans contredit, le meilleur spécifique connu pour prévenir les dérangements des organes digestifs et pour guérir ces organes quand ils sont malades.

C'est un remède composé des aromatiques les plus purs, qui stimule les fonctions digestives et qui loin d'affaiblir comme la plupart des médicaments, tonifie au contraire et vivifie.

De plus, il contient une substance qui agit directement sur les intestins, de sorte qu'à petites doses il prévient et guérit la constipation, et à doses plus élevées, il agit comme un des purgatifs les plus efficaces.

Les certificats suivants donnent une preuve suffisante de l'efficacité du Remède du Dr Sey.

Monsieur S. LACHANCE Montréal.

Je ne puis m'empêcher de reconnaître que le Remède du Dr Sey, dont vous êtes l'agent unique, m'a fait un grand bien. De tous les spécifiques dont j'ai fait usage pour régulariser l'action des organes digestifs, c'est celui qui m'a donné le plus de satisfaction. Je le conseille surtout aux personnes qui souffrent de la dyspepsie flatulente et j'espère que, comme moi, elle verront leur santé s'améliorer notablement.

Veuillez croire à la respectueuse estime de votre bien lévoué L. J. LAUZON, Ptro.

Saint-Henri de Mascouche 10 octobre 1884.

M. Lachance. Ayant fait usage du Remède du Dr Sey, pour la dyspepsie je m'en suis très-bien trouvé.

Sr Thomas, supérieure, salle d'Asile St-Vincent de Paul,

Montréal, 14 octobre 1884.

EN VENTE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS \$1.00 LA BOUTEILLE.

Agent pour la Puissance,

S. LACHANCE, 646 ST-CATHERINE, MONTREAL

Succursale : Coin des RUES DESERY & NOTRE-DAME, HOCHELAGA.

HUILES

POUR LAMPES DE SANCTUAIRES.

DECLAIRAGE POUR ETABLISSEMENTS PUBLICS, PENSIONNATS COLLEGES.
Pureté garantie.

DE TOUTES SORTES POUR L'INDUSTRIE.

ESSENCES ET PARFUMS, PRODUITS CHIMIQUES.

L. E. MORIN, jr. 14 Rue St-Thérèse, Montréal.

AUX MAISONS RELIGIEUSES.

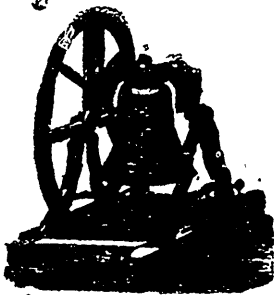
HOPITAUX ET ORPHELINATS.

RABAIS 40 par 100

La maison BEAUCHAMP & BÉTOURNAY offre présentement au rabais une grande variété de marchandises indispensables et d'un usage journalier pour les institutions religieuses, les hôpitaux et les orphelinats.

Une visite est sollicitée : on ouvrira des comptes aux établissements ci-haut.

677 RUE SAINTE-CATHERINE, 677.



CLOCHES D'EGLISES
THE JONES BELL FONDRY CO.
 TRÒY N.-Y., U.-S.
MEARS & STAINBANK
 LONDRES-ANGLETERRE

REPRÉSENTÉS PAR
H. & J. RUSSEL
 22 RUE ST-NICOLAS, Montréal.
 AGENTS DE LA SOCIÉTÉ ANONYME DE BELGIQUE,
 FABRICANTS DE SOMMIERS EN EER.

ÉTABLI EN 1859

HENRY R. GRAY

Chimiste-Pharmacien

144, Rue Saint-Laurent
 MONTREAL.

Prescriptions des médecins préparée avec
 soin. Première qualité de drogues et matières
 chimiques.

JOS. CHS. VAILLANCOURT

Menuisier & Charpentier

45 PLACE JACQUES-CARTIER
 MONTREAL.

Ouvrages de toutes sortes, en bois
 et en peinture,

A BAS PRIX

AUX MESSIEURS DU CLERGE ET AUTRES.

ARTHUR SIMARD

— DOREUR ET MANUFACTURIER DE —

MOULURES POUR CADRES.

Marchand de Gravures sur acier, Chromos, etc. Un magnifique as-
 sortiment de miroirs dans tous les prix.

SPECIALITE

ENGADREMENT DE CHEMINS DE CROIX

— ET —

DECORATIONS POUR EGLISES

Atelier : ECOLE DE REFORME, RUE MIGNONNE

Magasin : No. 1662 RUE NOTRE-DAME, Montreal. P. Q.



ATELIER
 DE
 Vitraux colories
 de Montréal

CASTLE & FILS
 40 rue Bleury

VERRES DE TOUTES SORTES
 pour

CHASSIS D'EGLISE.

Plombés,
 Coloriés.

ORNEMENTATION

Emblèmes
 Religieux

FIGURES ET SOJETS PEINTS
 AVEC UN ART EXTREME

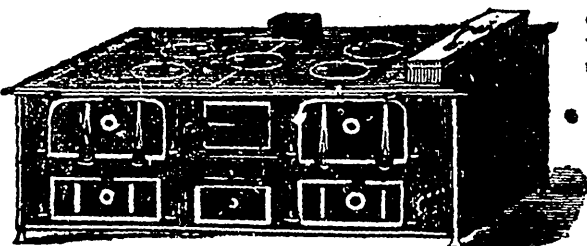
Dessins, prix et quan-
 tités fournis gratis.

En écrivant, veuillez
 mentionner

La Semaine Religieuse,

POELES de CUISINE FRANÇAIS en fer forgé.

• LES
MEILLEURS
SUR LE
MARCHÉ
Adoptés



et approu-
vé par un
grand
nombre de
• Pension-
nats, de
Couvents,
d'Hospices
et
d'Hôtels.

F. FROIDEVAUX

No. 264, RUE SAINT-LAURENT, No. 264

Posage d'Appareils de chauffage, pour Édifices publics et particuliers.

• **OUVRAGE GARANTI** •

COMMANDES EXÉCUTÉES AVEC SOIN ET PROMPTITUDE—PRIX RAISONNABLES

PENTURES

 A RESSORT DE GEER
employés dans plus de trent'e
églises et dans un plus grand
nombre d'édifices publics, les
se les durables.

Aussi BOURRELETS en CAOUTCHOU pour garantir du fr il par les Portes et Fenetres
Chez

L. J. A. SURVEYER,

1588 RUE NOTRE-DAME.

GRAND SYNDICAT DE LA PUISSANCE

DUPUIS, BRIEN, COUTLÉE & CIE.

(AUX DEUX BOULES D'OR)

SPECIALITE D'ETOFFES POUR COMMUNAUTES RELIGIEUSES

HAUTES NOUVEAUTES

(Ancienne maison PILON & CIE.)

647 et 649, Rue SAINT-CATHERINE, Montréal.

Spécialité de Bois de Charpente et de Menuiserie
pour les Eglises, Chapelles & Couvents, pour
les sculptures, etc. Service prompt

HURTEAU & FRERE,

92 Rue SANGUINET. MONTREAL

RECOMPENSE !

 DE \$10 a \$50,
à toute personne qui nous in-
formera de quelque vacance

l'instituteurs dans les écoles ou de demandes. Pas de trouble ni de
pense. Adresser un timbre pour circulaire à

L'AGENCE DES ECOLES, CHICAGO,
185 South Clarke St.

N. B. Nous avons besoin de toutes sortes d'instituteurs pour les écoles et les familles.

ORGUES--HARMONIUMS· DOMINION

—FABRIQUÉS SPÉCIALEMENT POUR L. E. N. PRATTE.—

PAR LA

COMPAGNIE D'ORGUES ET DE PIANOS DOMINION, BOWMANVILLE, ONT.

A l'usage des Eglises et des chapelles de communautés, d'après des devis particuliers et autres que ceux du catalogue : ga antis pour 5 ans et surpassant en RICHESSE, en PUISSANCE et en SŪAVITÉ DE SON les meilleurs instruments de fabrique étrangère. Les plus éminents Organistes du pays recommandent les Orgues-Harmoniums "DOMINION".

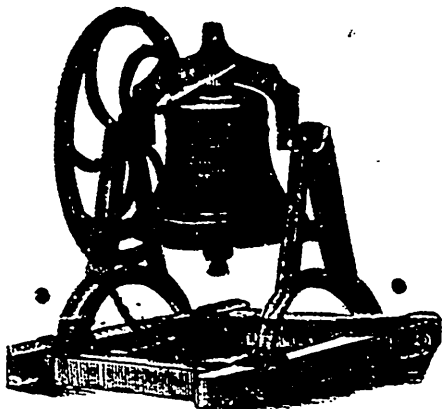
Satisfaction garantie et conditions faciles

Toujours en magasins, L'ASSORTIMENT LE PLUS VARIÉ QU'IL Y AIT EN CANADA
Commandes par la Poste et autres remplies avec diligence. Grande réduction de Prix.

L. E. N. PRATTE

Agent général pour la province de Qué. ec.

1878 RUE NOTRE-DAME, Montréal.



FONDERIE CANADIENNE

CLOCHES

POUR EGLISES, COLLEGES ET
COUVENTS

Seules ou en Carillons

AVEC MONTURES EN FER OU EN BOIS

(Fournitures pour intérieur des
Eglises.)

Appareils de chauffage d'après les
meilleurs systèmes.

E. CHANTELOUP, 593, Rue Craig, Montréal, P. Q.

W BRITTON

Poseur d'appareils à éclairage, à eau, et à chauffage. --- Ouvrages en métal de toutes sortes. --- Commandes reçues pour Eglises et maisons d'éducation. --- Exécution prompte et bonne.

No 15 RUE CLAUDE, MONTREAL.

UNE SPECIALITÉ

MESSIEURS LES ECONOMES FERONT BIEN DE VISITER

LES

NOUVEAUX MARCHÉS A BEURRE

DE

J. B. RICHER

POUR LEURS PROVISIONS D'AUTOMNE

MARCHÉ CENTRE

468½ Rue LAGAUCHETIERE, 468½

SUCCURSALE AU MARCHÉ ST ANTOINE, RUE LAMONTAGNE, MONTRÉAL

